



DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRES PROTEGES

Dérogation à la conservation du patrimoine arboré selon l'article 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et l'article 19 de son règlement d'application (RLPrPNP)

Affichage au pilier public du 14 mars au 13 avril 2026

Commune de :	Jongny
Propriété de :	BUCHER David
Parcelle No :	13
Coordonnées moyennes :	2'555'068/ 1'147'639
Nom local :	Route de Châtel-St-Denis 30
Nombre d'arbres :	1
Essence :	Tilleul
Circonférence :	252
Motifs :	Couronne dépérissant (1/3 de la surface) en raison de l'attaque de champignons. L'arbre est mort.
Compensation prévue :	<i>prunus serrulata</i>

Le dossier est déposé au Bureau Technique Intercommunal, Route de Châtel-St-Denis 8, 1802 Corseaux. Tél : 021 923 05 20, info@b-t-i.ch.

Les documents relatifs à l'enquête peuvent être consultés sur le site map.cartoriviera.ch ainsi qu'au Bureau Technique Intercommunal pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.